

*La Constitution*

nomie est importante, et le succès des pourparlers actuels est crucial.

Je crois et je pense que les électeurs de ma circonscription partagent mon avis: le comité Dobbie—Beaudoin produit d'excellents résultats. De nombreux électeurs de ma circonscription ont formulé des commentaires favorables à son sujet. Ses travaux commencent à porter fruit, madame la Présidente, et quiconque a observé les audiences de ce comité d'un océan à l'autre ainsi que les diverses conférences qui se sont tenues jusqu'à maintenant admire et respecte cette équipe de députés dévoués.

J'ai participé dernièrement à la conférence constitutionnelle spéciale qui a eu lieu à Montréal. Encore une fois, nous cherchons la meilleure solution à nos différends d'une manière spectaculaire et stimulante. Dans le cadre des consultations que nous avons menées auprès des électeurs de la circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis, nous avons inclus un questionnaire dans un des bulletins parlementaires et nous avons reçu des centaines de réponses et de commentaires. Madame la Présidente, ces commentaires n'étaient pas tous élogieux, mais la plupart l'étaient. Les gens acceptent le processus. Ils ont l'impression qu'on les écoute désormais.

Enfin, j'ai organisé dans ma circonscription deux réunions auxquelles tous étaient invités: l'une la semaine dernière, l'autre au mois de novembre. Nous avons attiré beaucoup de monde. Les participants étaient bien informés et le tout s'est avéré un succès. Les habitants du West Island de Montréal veulent avant tout un Canada uni et prospère. Nous sommes très sensibles aux besoins de tous nos voisins et de tous nos concitoyens canadiens, bien établis ou nouvellement arrivés au pays.

De toute évidence, la loi 178 au Québec est très controversée. Au cours des réunions populaires, c'est le premier sujet qu'ont abordé les participants. Le sénateur David, conférencier invité à la réunion du mois de novembre, a même déclaré: «Ce projet de loi ne fait pas l'unanimité.» Un autre invité, Taska Kerridhin, jeune étudiant en droit de ma circonscription, a affirmé: «La loi n'est pas idéale, mais elle reflète la réalité, et les Canadiens d'expression française et anglaise devraient tous unir leurs efforts pour éliminer la nécessité d'une telle mesure législative.»

M. Goldbloom, représentant fort respecté et de grande expérience de la minorité anglophone du Québec, aujourd'hui commissaire aux langues officielles du Canada, a bien traduit selon moi l'attitude et les préoccupations de notre minorité, aussi bien dans l'ouest de l'île de Montréal que dans d'autres régions de la province, lors-

qu'il a présenté son exposé au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Voici ce qu'il a déclaré: «En ce qui concerne la reconnaissance du caractère distinct du Québec et de la dualité linguistique, nous nous félicitons de la clause Canada qui a été proposée par le gouvernement et qui insérerait à l'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 des éléments comme la reconnaissance de la responsabilité de tous les gouvernements de préserver les deux majorités et minorités linguistiques ainsi que la responsabilité spéciale du Québec de préserver et promouvoir sa société distincte.»

M. Goldbloom a ajouté: «Nous trouvons que la description non limitative mais bien nette de la société distincte est très heureuse et propre à écarter les malentendus qu'il y a eus par le passé. Bien que nous admettions que l'engagement à assurer la préservation. . .

[Français]

—cela, c'est la protection, en français.—

[Traduction]

. . .de nos minorités de langues officielles est un grand progrès, nous ne pensons pas que le libellé retenu soit la meilleure garantie possible ni la plus dynamique. C'est pourquoi nous préconisons une formulation plus positive qui favoriserait la promotion des minorités anglophones et francophones et soutiendrait leur développement à la lumière des objectifs mêmes de la Loi sur les langues officielles.»

J'ai l'impression, comme mes collègues, que la bonne volonté, la tolérance et la modération de tous les Canadiens s'expriment et permettront de faire aboutir notre démarche constitutionnelle.

Le temps est une denrée précieuse non seulement dans l'ensemble des discussions constitutionnelles, mais aussi dans ce débat-ci à la Chambre, car je vois que mon temps de parole file. En fin de compte, mes électeurs et moi avons confiance dans ce processus et dans les résultats qu'il pourra donner. Ils seront encourageants pour ma circonscription, celle de Lachine—Lac-Saint-Louis, pour ma province, le Québec, et pour mon pays, le Canada.

[Français]

Madame la Présidente, je pense que je représente assez exactement et honnêtement les opinions de mes électeurs lorsque je propose avec simplicité que nous regardions notre pays avec les yeux du cœur. Voyons grand et voyons loin, comme l'ont fait des générations et des générations de Québécois et de Canadiens avant nous. Nous verrons alors le pays que nos ancêtres, les Pères de la Confédération, ont vu et que nos enfants